

→→→ Possibilités forestières 2023-2028

Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 027-51



Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	881 400	0	0	100	73 500	108 900	1 200	1 500	200	1 066 800
2023-2028	893 700	100	0	400	77 200	129 300	200	3 600	400	1 104 900
Δ	1%	-	-	300%	5%	19%	-83%	140%	100%	4%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Augmentation de la croissance du sapin baumier dans les modèles produits par la Direction de la recherche forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- ▶ Remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	8 820	20	1 840	0
2023-2028	8 870	20	780	0
Δ	1%	0%	-58%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Nouvelle stratégie sylvicole basée sur la Stratégie régionale de production de bois

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	2 630	400	840	1 700
2023-2028	2 500	3 200	2 310	1 320
Δ	-5%	700%	175%	-22%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ La plantation comprend 1 100 ha/an de regarni avec rendement équivalent à une plantation
- ▶ La stratégie sylvicole proposée augmente la proportion de regarni et d'entretien des plantations.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 11 779 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **10 986 000 \$**, soit 93 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 273 650	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	209 400	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	73 030	6%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	170 360	13%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	820 860	64%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ Aucun changement majeur du territoire
- ▶ La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier est causée par le retrait des lisières boisées riveraines et des peuplements forestiers peu productifs
- ▶ Abolition des modalités de protection de l'habitat du caribou forestier sur 12 461 hectares dans le Secteur Samaqua

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Maintien de 80 % du territoire sous le niveau d'altération modéré
Structure complexe	Réalisation de 780 ha/an de coupes partielles en pessière ou en sapinière
Composition forestière	3 200 ha/an de regarni pour favoriser le retour en épinettes
Legs biologiques	Rétention de 5 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	65 009 hectares en aires protégées décrétées exclues du territoire destiné à l'aménagement forestier
Organisation spatiale	La récolte est déployée sur 37 % du territoire selon l'approche par compartiments en sapinière et 63 % selon l'approche par compartiments en pessière.
Caribou forestier	Application de modalités particulières sur 28 600 hectares de massifs afin d'assurer le maintien ou la restauration de l'habitat.
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le Ministère

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,19 m ³ /ha/an au dernier calcul passe à 1,25 m ³ /ha/an
	Réalisation de 1 200 ha/an de plantation dont 300 ha/an en mélèze
	Réalisation de 500 ha/an de nettoyage de peuplements naturels en 2023-2028 et de 50 ha/an par la suite
	Réalisation de 700 ha/an de dégagement de la régénération naturelle
	Reboisement des sites envahis par les éricacées
Perturbations naturelles	Considération de l'effet de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette par l'anticipation de mortalité sur 41 650 hectares et la récupération de 15 640 hectares additionnels ayant un état de défoliation avancée prévu d'ici 2022
Superficies mal régénérées	Remise en production de 100 ha/an dans les landes pour les 25 prochaines années.
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs.

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Retrait des lisières boisées riveraines de la superficie destinée à l'aménagement pour une superficie totale de 61 350 hectares ou 5 % du territoire
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 26 830 hectares ou 2 % du territoire.

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Réalisation de 840 ha/an de plantations intensives
	Réalisation de 1 300 ha/an de dégagement de plantation
	Réalisation de 450 ha/an d'éclaircie précommerciale à partir de 2028
	Réalisation de 3 200 ha/an de regarni de base et de 1 100 ha/an de regarni avec rendement équivalent à une plantation

Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Réalisation de 20 ha/an d'éclaircie commerciale dans les plantations
---	--

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintenir un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique
	Prise en compte des encadrements visuels reconnus au Règlement sur l'aménagement durable des forêts
	Réalisation de 780 ha/an de coupes progressives irrégulières

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour ultérieure des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 13 mai 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>